AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 95-10 et 97-11 Postes 260 et 263)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

SUPPLEMENT N° 2 au Bulletin N° 8 de MAI 1961.

A V E R T I S S E M E N T S

A R B R E S F R U I T I E R S

TAVELURES (Pommiers - Poiriers)

A la faveur des conditions favorables des deux dernières décades d'Avril et du début de mai, la maladie a pu s'installer en maints endroits.

Nous conseillons de mettre en place un nouveau traitement, afin d'éviter les quelques infections primaires encore possibles et de limiter au maximum les infections secondaires.

Pour les départements de la CORREZE et de la HAUTE-VIENNE, notre note du 8 mai reste valable.

CARPOCAPSE. -

Dans la majorité des cas, il est encore trop tôt pour intervenir.

A la bouillie recommandée contre la Tavelure, n'ajouter un produit contre ce parasite que dans les vergers particulièrement bien exposés, là où des attaques précoces sont habituellement à redouter.

Compte-tenu des observations effectuées à ce jour, il est toutefois vraisemblable que ce traitement sera à généraliser dans le courant de la prochaine semaine.

I N F O R M A T I O N. -

T A B A C.

MILDIOU. -

Cette maladie est apparue dans des départements voisins : LOT-et-GARONNE, VENDEE, VIENNE...

Il est vivement conseillé aux intéressés de poursuivre les traitements comme précédemment indiqué.

N O T A. - Notre Bulletin n° 8, remis le 3 Mai au Centre principal de tri de CLERMONT-FERRAND, n'est arrivé à destination, pour de nombreux abonnés, que le 8 Mai.

Dans ces conditions les traitements recommandés n'ont pu être effectués, partout, en temps utile.

Nous prévenir si semblable fait se reproduit.

CLERMONT-FERRAND, le 17 Mai 1961.

DLP 27-5-61 070689

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET.

P22